



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mouvement social

Question au Gouvernement n° 2350

Texte de la question

MOUVEMENT SOCIAL

M. le président. La parole est à M. Olivier Becht.

M. Olivier Becht. Monsieur le Premier ministre, depuis plus de quinze jours, des agents de la SNCF ont déclenché divers mouvements de grève, sans préavis et parfois même sans en informer leurs propres syndicats, perturbant grandement le trafic dans différentes parties du territoire national.

On peut bien sûr comprendre certaines revendications légitimes des cheminots sur les questions relatives à la sécurité, aux conditions de travail, ou encore à la qualité du service rendu aux clients.

Oui, il est nécessaire de conserver ou parfois de remettre de l'humain à bord des trains, mais aussi dans les gares, pour aider les passagers à accéder aux trains, à gérer les conséquences des retards ou tout simplement à acheter leurs billets alors que tout le monde en France n'est pas nécessairement équipé d'un smartphone 4G, ni armé d'un diplôme de Polytechnique pour comprendre les subtilités des offres tarifaires – parfois avantageuses, certes, mais de plus en plus compliquées, ce qui conduit souvent des passagers de bonne foi à devoir régulariser leur situation une fois à bord, à des tarifs prohibitifs.

Oui, la SNCF doit poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité de ses services, la régularité de ses trains, et poursuivre les dessertes de proximité, en lien avec les régions.

Mais les conséquences du mécontentement de certaines parties du personnel, parfois partagé par les clients, ne doivent pas se retourner contre les clients eux-mêmes. Il est en effet inadmissible que les Français se retrouvent, à cause de grèves surprise ou perlées, pris en otage et empêchés de se rendre au travail ou dans leur famille.

Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il donc de prendre, en coordination avec la SNCF, pour assurer au cours des prochaines semaines la continuité du service public et faire en sorte que nos concitoyens ne restent pas à quai ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir. – Yannick Favennec Becot applaudit aussi.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports. Vous avez évoqué les transformations profondes actuellement en cours au sein de la SNCF : celles que subit l'entreprise elle-même, l'évolution des métiers ou encore l'ouverture à la concurrence. Ces transformations peuvent représenter une source d'inquiétude pour les agents. Dans ce contexte, il est essentiel que le dialogue social puisse se donner libre

cours. Je fais confiance à Jean-Pierre Farandou, qui prendra ses fonctions le 1er novembre prochain, pour impulser une nouvelle dynamique, au plus près des territoires.

Quant à la réforme des retraites, que vous avez évoquée incidemment, des échanges sont en cours, dans le cadre desquels je recevrai, jeudi, les syndicats de la SNCF, étant entendu que toutes les options sont sur la table, comme l'ont précisé le Président de la République et le Premier ministre.

Cependant, force est de constater que les mouvements des deux dernières semaines ne respectent ni la lettre ni l'esprit de la loi de 2007 sur les services publics, au détriment des usagers et des clients de la SNCF.

M. Thierry Benoit. C'est vrai !

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État . Il revient à la SNCF de prendre les mesures appropriées en ce qui concerne les agents qui ne respecteraient pas le cadre de cette loi, mais, s'agissant du technicentre de Châtillon, je note que le mouvement social est désormais sans objet...

M. Stéphane Peu. Non, pas du tout !

M. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Étatdans la mesure où la direction régionale a retiré le projet de réorganisation. Dès lors, la demande de prime pour la reprise du travail apparaît hors sujet, ou, en tout cas, injustifiée. (Mme Sophie Auconie applaudit.)

Il n'y a aucune raison non plus de donner suite à la demande de paiement des jours de grève : c'est ce que nous a dit la SNCF, et c'est la position du Gouvernement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et UDI-Agir.*)

Données clés

Auteur : [M. Olivier Becht](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2350

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 octobre 2019](#)